



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 828-46

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 6 juillet 2020, le conseil a adopté le Règlement numéro 828-46, intitulé : « Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en modifiant la section " Service du loisir et de la culture " ».

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville ou en obtenir une copie en effectuant la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villemsh.ca](mailto:greffe@villemsh.ca) ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 9 juillet 2020

(S) *Michel Poirier*

---

MICHEL POIRIER  
GREFFIER ADJOINT